

## **Séance du 20 Novembre 2024**

Le mercredi 20 novembre 2024, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Mme Dominique BEAUDREY, Maire de Boisset.

Madame Aurélie ARSENIJEVIC a été désignée secrétaire de séance.

**Présents** : Monsieur Georges LACALMONTIE, Madame Magali MANIOL, Madame Aurélie ARSENIJEVIC, Monsieur Frédéric PEYRISSAC, Monsieur Pierre ROUQUIER, Monsieur Hervé TEIL, Monsieur Romain VOLPILHAC, Madame Dominique BEAUDREY, Monsieur Jean-Michel LACALMONTIE, Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE, Madame Valérie LEFEVRE

**Représentés** : Monsieur Fabien CHARMES représenté par Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE, Madame Betty BEX représentée par Monsieur Hervé TEIL

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour :**

- Choix d'un mini tracteur
- Choix d'un architecte pour le bâtiment communal
- Groupement de commandes routes
- Questions diverses

Sur proposition de Mme le Maire, les points suivants sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Décisions modificatives

\*\*\*\*\*

### **ACHAT TRACTEUR TONDEUSE (N° DE\_2025\_001)**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des travaux élargie s'est réunie et qu'elle a étudié les différents devis des tracteurs tondeuses. Son choix se porte sur un microtracteur Diésel avec tondeuse et broyeur des Ets Monreysse pour un montant total TTC de 13 000 euros, reprise déduite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition des Ets Monreysse pour l'acquisition d'un microtracteur équipé d'une tondeuse et d'un broyeur pour un montant total TTC de 13 000 euros, reprise déduite.

### **ATELIER COMMUNAL : choix du maître d'œuvre (N° DE\_2024\_055)**

Madame le Maire rappelle que la commune de Boisset souhaite engager une opération d'aménagement d'un atelier communal. Une première étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle à proximité immédiate de la résidence Saint Nicolas. A l'issue des études d'Avant-Projet, il a été décidé d'abandonner ce premier projet en raison de fortes contraintes géotechniques et des coûts prohibitifs associés, la mauvaise qualité du sol impliquant la mise en œuvre de fondations spéciales.

La commune a donc réorienté le projet avec l'acquisition d'un atelier privé à proximité du bourg. Quelques travaux mineurs seront nécessaires au sein de cet équipement pour l'adapter à l'usage communal. Par ailleurs, il convient de créer une extension qui servira pour entreposer le matériel

roulant de la commune.

Pour la réalisation de ces travaux, il convient désormais de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de définir plus en détail le projet d'extension, d'établir le dossier de permis de construire, d'apporter une assistance à la passation des contrats de travaux (DCE, analyse des offres) et d'assurer le suivi des travaux jusqu'à la réception du chantier.

Une demande de devis a été adressé en ce sens à l'architecte GUILHEM LEBARON- KHERIF sur la base d'un projet de marché établi par CIT. Une offre a ainsi été formulée pour un montant total de 15 600,00 € HT.

Il ressort que cette offre répond bien aux exigences du cahier des charges.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte GUILHEM LEBARON-KHERIF pour un montant de 15 600,00 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.

#### ATELIER COMMUNAL : Demande de DETR 2025 (N° DE\_2024\_052)

Madame le Maire rappelle que la commune de Boisset souhaite engager une opération de création d'un atelier communal. Cet équipement comportera un garage pour les véhicules des services techniques, un altier pour l'entretien et les petites réparations, un espace de rangement pour le petit matériel. Il s'agit de réutiliser un atelier existant en cours d'acquisition par la commune et d'y adosser une extension pour le stockage des véhicules.

Le coût estimatif des travaux d'élève à 135 000,00 € HT, soit un montant global de l'opération de **225 866,70 € HT** en intégrant l'achat du bâtiment existant (60 000,00 €) ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais d'études annexes.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Dépôt du permis de construire en février 2025
- Consultation et désignation des entreprises juin/juillet 2025
- Début des travaux en octobre 2025
- Fin des travaux : 2ième trimestre 2026

Compte-tenu de l'importance de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 40% des dépenses éligibles.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner les documents de l'étude d'avant-projet pour la création d'un atelier communal et débattre des modalités de financement (cf. annexe ci-jointe).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet pour un montant prévisionnel de travaux estimé à **225 866,70 € HT** (y compris acquisition)
- de retenir le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté en annexe de la présente délibération ;

- de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant total des dépenses éligibles concernant cette opération auprès de la Préfecture du Cantal, au titre de la DETR 2025 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune (sur la base du plan de financement prévisionnel présenté ci-avant).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

### GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement de commande pour les travaux de voirie.

### DECISION MODIFICATIVE - Budget AEP - (N° DE\_2024\_053)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recette s</b>	<b>Dépense s</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	-400
011 - 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0	4 900
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0	120
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	-2 200
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	2 420	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 420</b>	<b>2 420</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recette s</b>	<b>Dépense s</b>
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 420</b>	<b>2 420</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.

### DECISION MODIFICATIVE N°2 - Budget Général - (N° DE\_2024\_054)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de

l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
012 - 6218	Autre personnel extérieur	0	10 000
013 - 6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de régulariser une situation cadastrale au Pont de Bouzaï. Le chemin qui dessert quatre maisons, référencé AV 176 et AV 184, entretenu par la commune depuis longtemps, appartient toujours à Mme LAJARRIGE. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour régulariser cette situation
- Informations sur l'avancé de la procédure de la reprise du bar
- Discussion sur l'avenir de l'association des anciens combattants de Boisset, suite à la demande de M. Equille.